

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, les dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le six mars deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Jean-Marie ORTET, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Béatrice MARAND, Corinne COURCIER, Mélodie LEGALLOIS, Yvon PERROT, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphane BRÛLARD.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Aurélie EL BOUJEMAOUI,

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Fan LAVOISÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 06 Janvier 2023.

OBJET : Convention de dépôt des archives départementales d'Eure et Loir

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au dépôt des archives communales auprès des Archives départementales d'Eure-et-Loir.

Ce dépôt concerne les documents demandés par les archives départementales.

Vu l'article L212-11 du Code du patrimoine,
Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant le contrôle qui sera effectué par le directeur des Archives départementales,
Considérant que les documents qui ont été pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune,
Considérant que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, ...)

Le Conseil municipal décide d'accepter le dépôt aux Archives départementales d'Eure-et-Loir des archives précédemment citées et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure pour la réalisation de ce dépôt et de signer la convention proposée par les Archives départementales.

Pour extrait certifié conforme au registre.

ARRIVE LE :
24 MARS 2023
SOUS - PREFECTURE DE DREUX

Le Maire,
Jacques RIVIERE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 21/03/2023
Et publication ou notification du : 21/03/2023
AUNAY SOUS CRECY, le 21/03/2023

